



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

**CONVOCATION**

Date :  
02/11/2022  
Envoi le :  
08/11/2022  
Publication le :  
08/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Absents : 08  
Pouvoirs : 07  
Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

**Absents excusés :**

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,  
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,  
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,  
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,  
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Martine BOURDIN.



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_04-DE

## DEL N° 15-11-2022/04 BUDGET COMMUNAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des Orientations Budgétaires 2022, il avait été exposé que le recours à l'emprunt pour cette année était estimé à 650 000€ avec deux lignes spécifiques :

- 300 000€ au titre des investissements classiques,
- 350 000€ affectés au programme de remplacement du système de production de chaleur des écoles de la commune.

Ce montant prévisionnel d'emprunt a été repris dans le cadre du budget qui a été voté par le Conseil Municipal avec la précision qu'il serait revu à la baisse et/ou une ligne supprimée en fonction des subventions qui seraient notifiées à la commune.

L'objet de la décision modificative de ce jour est d'ajuster le montant d'emprunt 2022 en supprimant la somme de 300 000€ du fait des subventions notifiées à ce jour à la commune pour un montant de 362 544€.

Après avoir pris connaissance de la proposition de cette décision modificative et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget de la commune, exercice 2022 tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT						
IMPUTATION BUDGETAIRE					DEPENSES	RECETTES
LIGNE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	PROGRAMME		
1	16	1641	O1			- 300 000,00 €
2	13	1323	O20	215		155 564,00 €
3	13	1327	O20	215		58 000,00 €
4	13	1328	O20	215		62 400,00 €
5	13	1334	O20	215		86 580,00 €
6	16	1641	O1		8 000,00 €	
7	21	2135	O20	215	54 544,00 €	
TOTAL					62 544,00 €	62 544,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

PM

La secrétaire de séance,

P/Le Maire  
Et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Gérard PERRIER

Madame Martine BOURDIN  
Première Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : 23 NOV. 2022

Par sa transmission en Préfecture le : .....

Et sa publication le site internet de la commune le : 23 NOV. 2022

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_04-DE